Envoyé en préfecture le 16/11/2026
Reçu en préfecture le 16/11/2026
Publié le
ID : 056-215601717-20261112-20261003-DE

COMMUNE DE PLUHERLIN
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DU 12 NOVEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le 12 novembre, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de PLUHERLIN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur GALUDEC Jean-Pierre, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19
Nombre de conseillers municipaux présents : 15
Nombre de procurations : 3
Date de la Convocation du Conseil Municipal : 05 novembre 2026

PRÉSENTS : GALUDEC Jean-Pierre, POSSÉMÉ Gildas, GUILLET Isabelle, GARÇON Bénédicte, JAGUT Nolwenn, HERRAULT Pascal, FRÉOUX Jean-Paul, CAVALON Michel, BARBIN Françoise, QUELLEC Lydie, GUITON Gaëlle, PRIEZ Nolwenn, RICHARD Aurélie, HAUROGNÉ Sabrina, QUENARDEL François.

POUVOIRS : Jean-Michel VIDUS donne pouvoir à Jean-Paul FRÉOUX. Franck MAGNEN donne pouvoir à Gildas POSSÉMÉ. Sandrine CHAUSSEREAU donne pouvoir à Bénédicte GARÇON.

EXCUSES : Vincent HAËNTJENS

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : CAVALON Michel

2026.10.03 Acquisition des murs de la boulangerie et mise en location

Par délibération du 23 septembre 2026, le conseil municipal s'est prononcé en faveur de l'acquisition des murs de la boulangerie tout demandant de rester vigilant quant à la viabilité économique d'une reprise de l'activité boulangerie. Il a également confié au maire les négociations. Il s'agit de maintenir l'attractivité commerciale du centre-bourg.
Un porteur de projet s'est manifesté afin de créer un point de vente de pains et pâtisseries qui seraient produits dans ses boulangeries. La négociation avec le vendeur et le repreneur ont abouti aux termes ci-dessous.

1. **Désignation du bien**

- Bien situé au 4 place Saint Gentien sur la parcelle AA 243.
- Un bâtiment mitoyen en pierres sur 3 niveaux datant du début du XX^{ème} siècle situé sur un terrain de 358 m² ;
- La bâtisse d'une surface habitable de 179 m² se compose de :
    - Un local commercial de 117 m² au rez-de-chaussée avec une cuisine attenante ;
    - Un appartement de 3 pièces de 62 m² à l'étage avec salle bains et WC ;
    - Des combles aménageables au 3ème niveau.
- À l'arrière du terrain, un bâtiment de stockage d'environ 40 m² + une plateforme de livraison accessible directement depuis la voirie.

2. **Prix de vente**

La négociation a abouti à un accord, de 180 000 € (cent quatre-vingt mille Euros) prix net vendeur.

Envoyé en préfecture le 16/11/2026
Reçu en préfecture le 16/11/2026
Publié le
ID : 056-215601717-20261112-20261003-DE

3. Conditions de réalisation de la vente

La présente offre d'achat est formulée sous les conditions suspensives suivantes :

- La fourniture des diagnostics bâtimentaires obligatoires ;
- La fourniture d'une attestation de conformité et de bon fonctionnement du système d'assainissement ;

Un bail de location commercial sera signé avec le repreneur pour un loyer de 750€ TTC mensuels pour une reprise rapide de l'activité.

Par ailleurs, afin que le porteur de projet puisse prendre possession des locaux et reprendre l'activité dans les meilleures conditions. La commune devra réaliser quelques travaux de mise aux normes électriques et de rafraichissements intérieurs et de la façade. Des devis sont en cours. Le repreneur aura en charge la pose d'une enseigne et l'aménagement intérieur du magasin. Les travaux auront lieu avant la vente définitive du bien, un acte juridique sécurisant les parties sera rédigé pour autoriser les travaux.

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu la délibération n°2026.07.07 du 23 septembre 2026 ;
Vu le code civil ;
Vu l'accord de M. Sébastien Laudic en date du 12 octobre 2026 ;
Considérant que l'avis des Domaines n'est pas requis ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **ACQUIERE** l'immeuble à usage commercial situé au 4, place Saint-Gentien sur la parcelle AA 243 au prix de cent-quatre-vingt mille euros nets vendeurs (180 000€), auquel il convient d'ajouter les frais d'actes notariés.
- **FIXE** le prix de location du bail commercial à 750€ TTC/mois – hors charges.
- **DESIGNE** l'office notarial BILESIMO et GUILLARD pour procéder aux formalités nécessaires à la vente et à la location.
- **AUTORISE** M. Le Maire ou son représentant à signer tout document et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance publique
les jours, mois et an ci-dessus

Pour extrait certifié conforme

Michel CAVALON
Le secrétaire de séance

Jean-Pierre GALUDEC,
Le Maire

Jean-Pierre GALUDEC
Signature numérique de Jean-Pierre GALUDEC
Date : 2026.11.16 14:27:00 +01'00'